

Image not found or type unknown



Garde et frais sans jugement

Par **lilou68000**, le **01/02/2013 à 13:52**

Bonjour, rnje suis separé de mon conjoint depuis 2 ans, on a toujours réussi à s'arranger entre nous, mais à cause de difficultés financières, je suis obligé de m'installer chez mon copain actuel(85km allé de l'habitation de mon ex). Comme je l'ai dit précédemment, j'ai actuellement des difficultés financières, je ne peux payer ma nounou ni mes factures, ni mon loyer, mon ex refuse de m'aider pour payer la nounou, et refuse de faire les km seul, mais n'ayant pas le permis, je ne peux faire autrement. mes questions sont : qui a le droit de garde, et qui doit payer les frais, en sachant qu'il n'y a jamais eu de décision du jaf! rnrnMerci!

Par **cocotte1003**, le **01/02/2013 à 14:28**

Bonjour, sans décision du juge, personne n'a le droit de garde, ni l'obligation financière, ni la résidence, chacun de vous fait comme il veut, il est donc très urgent de saisir le jaf, cordialement